

23 - Chauffage Urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Programme des travaux de mise en conformité 2014

Mme l'Adjointe VIGNOT, Rapporteur : La Ville a délégué par contrat d'affermage à la Société SEVE la gestion du service public de production, de transport et de distribution de chaleur. Les investissements nécessaires à la réalisation des mises en conformité des installations sont à la charge de la ville.

Le programme des travaux de mise en conformité pour l'année 2014 se présente comme suit :

Ligne 23.2315.00 C 5057.30900 (Pour les travaux amortissables sur 30 ans) Montant : 17 441 €
Poursuite opération mise en conformité points de mesure de la cheminée centrale

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le présent programme technique de travaux prévisionnels,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après mise en concurrence.

«M. Michel OMOURI : Je vais être bref. Sur le dossier du chauffage urbain de Planoise, l'Opposition va être très attentive durant ce mandat car lors de la campagne électorale, Monsieur le Maire, vous avez entendu comme nous que les habitants de Planoise en avaient assez des charges liées au chauffage. Quand vous avez un T4 qui dépasse la centaine d'euros de chauffage, il y a de quoi s'inquiéter. En plus les habitants nous disent «vous améliorez le système du chauffage urbain de Planoise mais on paie plus». Vous aviez dit lors de la campagne électorale que vous alliez prendre ce dossier à bras-le-corps et surtout éviter les augmentations. Maintenant j'attends de vous que vous respectiez votre promesse parce qu'être à Planoise et puis payer ce qu'ils paient quand on voit les difficultés financières et le surendettement des familles, là il y a vraiment moyen de faire quelque chose.

M. LE MAIRE : On est tous d'accord pour faire en sorte que les gens paient le moins possible, ce n'est pas propre à Michel OMOURI. De toute façon j'ai dit que nous prendrions le dossier à bras-le-corps, ce sera fait. L'objectif c'est d'arriver à des baisses mais comme je ne lis pas dans le marc de café, je ne peux pas en dire plus ce soir mais en tout cas c'est notre objectif.

M. Michel OMOURI : Je reprends ce qu'avait dit votre majorité à l'époque. Elle disait que la moyenne de nos chauffages à Planoise c'était 70 €, donc j'aimerais bien que votre majorité se mette à la page.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas obligé de répondre à cela.

Mme Anne VIGNOT : Juste pour information, hier encore nous étions en réunion avec les syndicats et les bailleurs sociaux justement pour analyser la façon dont les coûts se construisent, se structurent et en expliquant justement d'où ils viennent, etc., en expliquant surtout la méthode que l'on va mettre en place pour travailler à l'optimisation future puisque nous sommes en train d'analyser le système complètement quant à son process. C'est quelque chose qui nous tient à cœur, donc nous sommes déjà en train de travailler sur cette question des coûts.

M. LE MAIRE : Je veux dire d'ailleurs que ce n'est pas quelque chose de nouveau. On a toujours été très attentif. Les prédécesseurs d'Anne VIGNOT ont toujours été très attentifs à cela par le passé et elle continuera à l'être. Quels sont ceux qui sont contre ce programme ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je vous remercie».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 juin 2014.